

**MAIRIE
DE
COMBON**

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 19/06/2025
ID : 027-212701643-20250415-7_2023_3_1-BF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/05**

Séance du 15 avril 2025 à 18h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le quinze avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire.

Date de la convocation : 11/04/2025

Etaient présents : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS (adjoints), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, Mme Blandine DEMAEGDT, M. Patrice DESMONTS, M. Emmanuel DEWULF, M. Alexy LETELLIER, Mme Pauline OSMONT, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux)

Absents excusés : Madame Estell GONTHIER (a donné pouvoir à Madame Pauline OSMONT), Madame Laetitia LHERMEROULT (a donné pouvoir à Madame Elizabeth JEAN)

Absents : Monsieur Jean-Pascal HEBERT

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 12

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Combon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	512 011,40 €
Recettes	511 170,16 €
Résultat de l'exercice	- 841,24 €
Excédent/déficit antérieur reporté	214 090,56 €
Résultat de fonctionnement	213 249,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	176 945,40 €
Recettes	207 010,98 €
Résultat de l'exercice	30 065,58 €
Excédent/déficit antérieur reporté	- 69 127,50 €
Résultat d'investissement	- 39 061,92 €

L'ENSEMBLE

Dépenses	688 956,80 €
Recettes	718 181,14 €
Excédent/déficit antérieur reporté	144 963,06 €
Résultat de l'exercice	174 187,40 €

RESTE A REALISER

Dépenses	39 161,53 €
Recettes	35 113,00 €
Résultat des restes à réaliser	- 4 048,53 €

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur le maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Pauline OSMONT, vice-présidente de la commission finances, élu(e) temporairement président(e) de séance à l'unanimité pour permettre à l'assemblée de le voter.

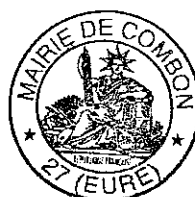
Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le : 17 JUIN 2025
- Publication le : 17 JUIN 2025



Fait à COMBON, le 16/04/2025.

Pauline OSMONT

Présidente de séance

Blandine DEMAEGDT

Secrétaire de séance